



DESTINATAIRES : Tous les employés, les cadres, les médecins et les bénévoles
EXPÉDITRICE : Isabelle Jeanson, conseillère clinique
DATE : Le 29 avril 2020
OBJET : **Utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle (contention et isolement)**

Dans le contexte de mesures restrictives, la possibilité de recourir à une mesure de contrôle peut être plus fréquemment soulevée.

Néanmoins, la sécurité et la qualité des soins et services doivent être la priorité de tous. Le recours à une mesure de contrôle doit demeurer une mesure exceptionnelle et de dernier recours, et ce, en présence d'un danger grave et imminent. En effet, l'utilisation de mesures de contrôle comporte des effets négatifs sur le plan physique et psychologique, en plus de porter atteinte aux droits et libertés individuels des usagers. De plus, du côté des intervenants, cette pratique peut entraîner de la détresse psychologique.

Le contexte actuel fait en sorte que le personnel dans les installations n'est pas toujours le même d'une journée à l'autre. Les compétences des intervenants, dont leur niveau de connaissances portant sur les mesures de contrôle, varient aussi. De plus, la concertation interdisciplinaire n'est pas toujours accessible et les décisions doivent parfois être prises rapidement. Afin de consigner les traces de la démarche clinique et faciliter la communication des informations au sein des équipes, la tenue de dossier s'avère essentielle lorsqu'une mesure de contrôle doit être mise en place.

Également, un rappel est fait quant à la disponibilité de plusieurs outils cliniques servant à guider les décisions et soutenir le jugement clinique. À cet effet, nous vous invitons à consulter la [Trousse clinique - Mesures de contrôle](#), qui inclut, entre autres :

- [Aide-mémoire Orientations MSSS](#)
- [Algorithme mesures contrôle confinement](#)
- [Aide-mémoire Note au dossier mesures contrôle](#)
- [RPP 082-2018-DSM Politique Utilisation exceptionnelle mesures contrôle](#)
- [Protocole PiD-005 utilisation exceptionnelle mesures contrôle \(contention, isolement\) CSL, Hébergement](#)
- [Vidéo - Installation sécuritaire contention pelvienne](#)
- [Vidéo - Installation sécuritaire ceinture abdominale Pinel avec sangle pelvienne](#)

Référez-vous à votre gestionnaire pour toute question. En cas de besoin, madame Isabelle Jeanson, responsable du dossier des mesures de contrôle, est également disponible à l'adresse courriel suivante : ijeanson.csssl@sss.gouv.qc.ca ou par téléphone au 450-668-1010, poste 13831.